



divorce apport personnel ou pas

Par **lolonespresso**, le **25/09/2021 à 12:03**

Bonjour, je suis en début de [divorce](#). Concernant notre maison, les parents de mon conjoint ont aidé à hauteur de 50 000 euros. En précisant que l'argent était un cadeau pour le couple, mais que la part d'héritage de mon conjoint serait réduite en conséquence. Mon conjoint peut-il prétendre à cette somme exclusivement pour lui, ou cela fait-il parti de la communauté ? Merci pour votre éclaircissement sur le sujet.

Par **amajuris**, le **25/09/2021 à 13:30**

bonjour, avez-vous un document indiquant que ce don manuel a été fait à la communauté et non à votre seul mari ? Ce don manuel a-t-il été fait par acte notarié et déclaré au trésor public ? À défaut d'écrit, il est probable que votre futur ex-mari indiquera qu'il s'agit d'un don manuel fait à lui seul. Salutations